

COMMUNIQUE DE PRESSE

CHANGEMENT DU MODE DE COLLECTE DES DÉCHETS À BRIDES-LES-BAINS

20 Novembre 2018

Dans le cadre de sa politique de rationalisation des coûts et de développement du tri sélectif, la communauté de communes Val Vanoise change son mode de collecte des déchets d'ici 2019 sur la commune de Brides-les-Bains.

Une harmonisation progressive du mode de collecte des déchets sur le territoire de Val Vanoise

La communauté de communes Val Vanoise poursuit l'harmonisation de la collecte des déchets sur son territoire. Depuis l'automne 2016, et jusqu'en 2019, le territoire s'équipe progressivement de nouveaux conteneurs de collecte des déchets. Fin, donc, des anciens bacs roulants d'ordures ménagères, qui vont progressivement laisser place à plus de 300 conteneurs semi-enterrés.

Courchevel la Tania, Bozel, le Planay, Pralognan, Courchevel la Perrière, Feissons sur Salins et une partie de Montagny ont déjà été équipés. En cet automne 2018, c'est à Brides-les-Bains que les travaux ont commencé.

Le mode de collecte des déchets va évoluer à Brides-les-Bains d'ici 2019

Les travaux d'implantation des Points d'Apports Volontaires (PAV) seront réalisés en deux phases à Brides-les-Bains : fin 2018 pour la première tranche et 2019 pour la seconde. 9 points d'apports volontaires seront ainsi mis en service début décembre 2018. L'ensemble de la commune sera équipé en 2019 lors de la seconde phase de travaux.

Les points de collecte en bacs se trouvant à proximité des nouveaux PAV seront ainsi supprimés début décembre lors de la mise en service de la première tranche de conteneurs semi-enterrés. Les autres seront conservés jusqu'en 2019. A l'issue de la seconde phase de travaux, l'ensemble des bacs roulants seront retirés. Ces informations figurent sur les points de collecte concernés pour faciliter le repérage.

Une diminution des coûts et des nuisances, pour davantage de tri sélectif !

Ce passage en conteneurs semi-enterrés présente de nombreux avantages : rationalisation des coûts grâce à l'optimisation des tournées, augmentation du tri sélectif et baisse des nuisances. En effet, chaque PAV rassemblera les 3 flux (verre, emballages recyclables et ordures ménagères) pour faciliter et amplifier le geste de tri sélectif. L'habillage en pierres permettra une meilleure intégration paysagère de ces nouveaux points d'apports volontaires.

Consultez vite la carte des points d'apports volontaires réalisés d'ici fin 2018 !

Plus d'informations :

www.valvanoise.fr / www.mairie-brideslesbains.fr